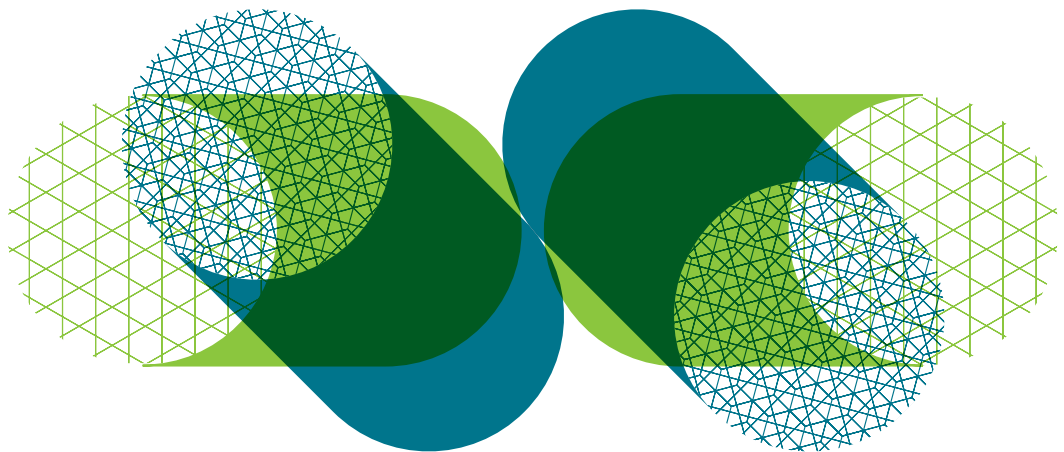




# Formation de base en médiation civile et commerciale



---

<b>08 09 15 22 29</b>	<b>MARS</b>
<b>19 26 27</b>	<b>AVRIL</b>
<b>03 10 24 31</b>	<b>MAI</b>
<b>07 14</b>	<b>JUIN</b>

---



# Le concept de la médiation

## CONCEPT

---

La médiation est un mode alternatif de résolution et gestion des conflits, à côté des modes traditionnels tels que la procédure judiciaire, l'arbitrage, la conciliation, la négociation traditionnelle, et le droit collaboratif.

Il s'agit d'un processus confidentiel composé d'étapes précises, encadré par un tiers neutre, impartial et indépendant, le médiateur qui facilite, structure et coordonne les négociations des parties, en vue d'aboutir à une solution amiable.

Etat d'esprit autant que pratique rigoureuse, la médiation qui allie art et science, offre une alternative nouvelle à la résolution et gestion des conflits, en permettant aux parties qui font choix de ce mode, assistées le plus souvent de leur conseil, d'être les constructeurs d'une solution qui leur conviennent. A la différence donc du juge ou de l'arbitre, le médiateur n'impose pas sa décision; à la différence du conciliateur, il n'en suggère pas non plus. Il ne négocie pas à la place des parties; outillé pour ce faire avec des techniques performantes, il permet à la négociation d'avoir lieu.

La loi du 21 février 2005 modifiant les dispositions du Code Judiciaire a organisé un cadre pour la médiation tout en instaurant une reconnaissance à la fonction de médiateur, ce qui constitue une garantie pour ceux qui auront recours à ce processus. Cet agrément requiert que le candidat remplisse certaines conditions dont une formation d'un minimum de 90 heures (60h de tronc de base et 30h de spécialisation en matière civile et commerciale), dont le contenu est strictement défini par une directive de la Commission fédérale de médiation, ces formations étant dispensées uniquement par des centres spécifiquement agréés par la Commission.



# Notre approche

## PMR EUROPE

---

En date du 3 juillet 2007, la Commission Fédérale de Médiation a officiellement agréé PMR Europe en tant que premier Centre de formation en médiation civile et commerciale et a validé ses programmes de formation comme conformes aux exigences de la Commission.

## TAILLE DU GROUPE

---

PMR Europe privilégie un apprentissage interactif, adapté aux besoins du groupe et à l'évolution personnelle de chaque participant. Pour permettre ce suivi et ce coaching personnalisé, nos groupes de formation sont constitués d'un maximum de 12 personnes.

Notre programme de formation est conçu pour fournir aux futurs médiateurs civils et commerciaux les techniques, outils et compétences nécessaires à leur fonction, à les imprégner de la philosophie, de l'état d'esprit et de l'éthique particuliers à leur mission.

Nous avons à cœur également de transmettre notre savoir et expérience pour que ces techniques, outils, et compétences puissent être utilisés par analogie immédiatement par les participants dans leur vie professionnelle et ce notamment afin de se les approprier.

Cet enseignement, qui touche à la fois à la façon de faire et à la façon d'être, s'articule autour de touches de théorie illustrée de nombreux cas pratiques et de mises en situation concrètes à travers des jeux de rôle, supervisés par des coaches et encadrés par des médiateurs agréés confirmés.

## A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

Le programme de 14 jours est conçu pour des personnes désireuses de devenir médiateurs agréés en matière civile et commerciale ou d'acquérir les outils et techniques leur permettant de gérer autrement les conflits auxquels ils sont confrontés dans leur pratique professionnelle. Le groupe sera de maximum 12 personnes pour garantir un coaching individualisé. Nous garantissons que 60% du temps est consacré à la mise en situation et à la pratique.

A l'issue de la formation, une attestation est délivrée établissant que vous avez suivi une formation agréée en médiation civile et commerciale. Cette délivrance nécessite la présence à l'ensemble des séances, au cours desquelles se fera une évaluation pratique continuée, ainsi que la réussite d'une épreuve écrite sur les parties théorique et juridique. Vous pourrez joindre cette attestation à votre dossier de demande d'agrément. **Les participants restent responsables de leur demande d'agrément auprès de la Commission fédérale s'ils souhaitent en introduire une et vérifieront par eux-mêmes s'ils rencontrent l'ensemble des exigences de la loi et de la Commission fédérale pour être agréés.**

(pour les avocats : demande en cours auprès de l'OBFG).



# Modalités

## PRIMES

Les indépendants/sociétés, situées en région bruxelloise (19 communes) peuvent, à certaines conditions, bénéficier du subside à la formation de 50% accordé par l'Expansion économique de la Région bruxelloise. Toutes les informations sont disponibles sur le site <http://www.primespme.be/-Suivre-une-formation-.html> ). PMR Europe tient à votre disposition en version électronique les documents à fournir la concernant : ils vous seront adressés sur simple demande dès votre inscription !

## LIEU

PMR Europe  
Rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles

## DATES

8, 9, 15, 22 et 29 mars 2012  
19, 26 et 27 avril 2012  
3, 10, 24 et 31 mai 2012  
7 et 14 juin 2012

## LIMITE D'INSCRIPTION

le 21 février 2012 au moyen du formulaire ci-annexé.

## PRIX

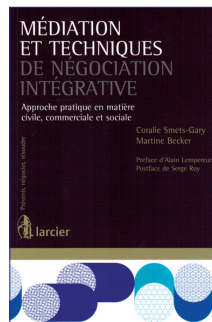
2100 euros hors TVA (soit 2.541 euros TVAC) comprenant formation, matériel didactique, pauses café et les frais administratifs et d'examen. Les lanches ne sont pas compris.

## CONTACT

M. Becker (0495.59.49.02)  
[martine.becker@pmr-europe.com](mailto:martine.becker@pmr-europe.com) ou  
C. Smets-Gary (0476.33.50.84)  
[coralie.smets.gary@pmr-europe.com](mailto:coralie.smets.gary@pmr-europe.com)

## FORMATEURS

**Coralie Smets-Gary** et **Martine Becker**, médiatrices agréées en matière civile, commerciale et sociale, associées au sein de PMR, consultants en gestion et prévention de conflits, co-auteurs de «Médiation et techniques de négociation intégrative. Approche pratique en matière civile, commerciale et sociale» assureront une présence tout au long des 14 jours. **Roland Hardy, Patrick Van Leynseele, Christian Préaux** et d'autres médiateurs et conseils en médiation interviendront également.





# Formulaire d'inscription

**DATE LIMITE  
D'INSCRIPTION**

**LE 21 FÉVRIER 2012**

J'ai pris connaissance du fait que la demande d'agrément auprès de la Commission fédérale et la vérification des conditions de celui-ci me reviennent.

Je m'inscris aux 14 jours de formation de base en médiation civile et commerciale

Je verse directement la somme à titre d'acompte de 500 euros en faveur du compte de PMR Europe  
IBAN BE42 0014 8113 7254  
BIC GEBABEBB  
avec la mention  
Nom Prénom + FormBase printemps 2012  
une facture sera adressée pour le solde de 2.041 euros

PAR E-MAIL : coralie.smets.gary@pmr-europe.com  
martine.becker@pmr-europe.com

PAR FAX : 02 344 46 58

À REMPLIR EN MAJUSCULES SVP

NOM : .....

PRÉNOM : .....

PROFESSION : .....

FIRME : .....

ADRESSE : ..... N° : .....

CODE POSTAL : ..... LOCALITÉ : .....

TÉL : .....

FAX : .....

EMAIL : .....

GSM : .....

COORDONNÉES DE FACTURATION : .....

.....

.....

TVA N° : .....

J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription et d'annulation ci-après et je les accepte.

Date

Signature



# Conditions générales

## NOS COORDONNÉES

PMR EUROPE S.P.R.L./B.V.B.A.  
RUE DODONÉE 113  
1180 BRUSSELS, BELGIUM  
T +32 2 344 53 70  
F +32 2 344 46 58  
WWW.PMR-EUROPE.COM  
T.V.A. BE 0866.413.205

pmr  
europe



L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription :

- Si un minimum de 12 participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription se fait uniquement au moyen du bulletin d'inscription ci-joint
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement de l'acompte, l'inscription à la formation est définitive : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte de PMR Europe  
IBAN BE42 0014 8113 7254  
BIC GEBABEBB, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limitée d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception, sachant que seul le paiement rend l'inscription définitive. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de TVA. Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Les cours se donnent à Bruxelles, dans nos bureaux (Rue Dodonée 113 à 1180 Bruxelles), ou à tout autre endroit que nous déterminerions en fonction des besoins. Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.